

Dossier instruit par le service des finances

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

OBJET : Budget principal – Approbation du compte administratif de l'exercice 2022

les grands équilibres du compte administratif 2022 se présentent de la façon suivante :

SOLDES D'EXECUTION BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2022			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	9 580 746,31 €	23 490 316,73 €	33 071 063,04 €
DEPENSES	10 148 820,99 €	21 282 002,62 €	31 430 823,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	- 568 074,68 €	2 208 314,11 €	1 640 239,43 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

Le solde d'exécution de l'exercice 2022 s'élève à 1 640 239,43 € qu'il convient d'ajouter au solde cumulé de 2021 (7 174 247,13 €). Après déduction de la part affectée à l'investissement en 2022 (2 227 900,33 €), on obtient un solde cumulé 2022 de 6 586 586,23 €.

Par ailleurs, les reports 2022 représentent en dépenses un montant de 9 890 421,93 € et en recettes une somme de 5 221 191,47 €, soit un total de 4 669 230,46 € qui se déduit du solde cumulé 2022 pour arriver à un solde libre d'affectation de 1 917 355,77 €.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif :

	SOLDE CUMULE 2021	PART AFFECTEE A L'INVEST.2022	SOLDE DE L'EXERCICE 2022	SOLDE CUMULE 2022
INVESTISSEMENT	3 869 152,26 €		- 568 074,68 €	3 301 077,58 €
FONCTIONNEMENT	3 305 094,87 €	- 2 227 900,33 €	2 208 314,11 €	3 285 508,65 €
TOTAL	7 174 247,13 €	- 2 227 900,33 €	1 640 239,43 €	6 586 586,23 €
REPORTS	- 6 097 052,59 €			-4 669 230,46 €
SOLDE LIBRE D'AFFECTATION	1 077 194,54 €			1 917 355,77 €

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes de fonctionnement de l'année 2022 s'élève à un total de **23 490 316,73 €**.

Ces recettes se décomposent comme suit :

LIBELLE		CHAPITRE	VOTE 2022 (BP+DM)	REALISE 2022	% DE REALISATION
RECETTES REELLES	Atténuations de charges	013	255 000,00 €	268 859,25 €	105,44%
	Produits des services et du domaine	70	1 308 000,00 €	1 404 674,53 €	107,39%
	Impôts et taxes	73	19 136 015,00 €	19 241 251,61 €	100,55%
	Dotations et participations	74	1 986 601,33 €	2 130 914,31 €	107,26%
	Produits de gestion courante	75	295 500,00 €	386 757,52 €	130,88%
	Produits financiers	76		5,36 €	
	Produits exceptionnels	77	- €	26 180,15 €	
	Total recettes réelles		22 981 116,33 €	23 458 642,73 €	102,08%
RECETTES ORDRE	Résultat de fonctionnement reporté	002	1 077 194,54 €		
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	31 674,00 €	31 674,00 €	100,00%
	Total recettes d'ordre		1 108 868,54 €	31 674,00 €	
	Total des recettes de fonctionnement		24 089 984,87 €	23 490 316,73 €	97,51%

Les recettes réelles réalisées en 2022 s'élèvent à **23 458 642,73 €** soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2021 (22 456 693,05 €) et se décomposent comme suit :

- ✓ 1,15 % représentant les atténuations de charges, composées notamment des remboursements de sécurité sociale, et de la part « agent » des titres repas. Ces recettes représentent 0,269 M€, (1,21 % en 2021)
- ✓ 5,99 % de ces recettes soit 1,405 M€ proviennent des produits des services et du domaine, (5,1 % en 2021)
- ✓ 82,02 % représentent les produits provenant des impôts et taxes soit 19,2 M€, (Taxes foncières, taxe sur l'électricité, droits de mutation, attribution de compensation versée par la CPS, principalement)

- ✓ 9,08 % concernent les recettes de dotations et de participations soit 2,1 M€, (dotation globale de fonctionnement, caisse des allocations familiales)
- ✓ 1,65 % sont imputables aux produits de gestion courante soit 0,388 M€, (Revenus des loyers, des insertions publicitaires, principalement)
- ✓ 0,11 % sont liées aux produits financier et produits exceptionnels soit 26 k€, (0,29 % en 2021)

Les recettes réelles de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 102,08 %.

Les principales hausses sont :

- ✓ Taxe foncière : le relèvement des bases décidé par le gouvernement de 3,1% a entraîné une augmentation de 500 K€ des impôts perçus ;
- ✓ Le rectorat de Versailles a versé la subvention pour l'abaissement de l'âge scolaire obligatoire à 3 ans, pour 2 années scolaires (2 x 74 K€)
- ✓ La commune a perçu pour la première fois une dotation de solidarité de la part de la CPS : 95 K€
- ✓ La CAF (caisse d'allocations familiales) a versé un reliquat de la subvention SPHINX, relative à la compensation de la fermeture des crèches pendant la période Covid, de 83 K€ ;
- ✓ Un titre a été émis à l'encontre d'Emmaüs Habitat pour l'entretien des espaces verts de la résidence de Grais : 62 K€
- ✓ Des titres ont été émis à l'encontre de CLD Immobilier pour son occupation du domaine public aux Près Hauts : 48 K€
- ✓ La reprise d'un fonctionnement normal de l'Espace Bernard Mantiennne (Cinéma) a permis une augmentation des recettes de 40 K€ par rapport à 2021 sans atteindre le niveau de 2019

L'exécution budgétaire de l'exercice 2022 par service se décompose comme suit :

SERVICE	REALISATION 2021	VOTE 2022 (BP+DM)	REALISATION 2022
Pôle services à la population			
Scolaire	66 045,82 €	148 861,33 €	209 467,91 €
Classes transplantées			40 708,77 €
Restauration	129 506,58 €	150 000,00 €	115 720,87 €
Jeunesse	445 948,32 €	526 100,00 €	519 385,04 €
Petite Enfance	1 072 007,64 €	1 116 000,00 €	1 214 165,84 €
Relations citoyennes	21 670,29 €	30 640,00 €	23 916,59 €
Activités sportives	9 525,60 €	16 000,00 €	22 226,40 €
Vie associative			18 963,38 €
TOTAL	1 744 704,25 €	1 987 601,33 €	2 164 554,80 €
Affaires culturelles	254 775,89 €	295 200,00 €	272 123,90 €
Direction générale des services			
Communication	34 352,61 €	30 000,00 €	31 685,14 €
Administration générale	1 431,28 €		5 500,00 €
Police municipale	89 211,36 €	90 000,00 €	85 351,24 €
TOTAL	124 995,25 €	120 000,00 €	122 536,38 €
Pôle ressources			
Finances	18 173 153,09 €	19 585 709,54 €	18 639 086,59 €
Marchés publics	1 661,70 €		2 176,15 €
Ressources humaines	277 738,60 €	255 100,00 €	288 705,76 €
TOTAL	18 452 553,39 €	19 840 809,54 €	18 929 968,50 €
Pôle patrimoine, transitions et grands projets			
Bâtiments	39 810,80 €		15 643,11 €
Environnement	101 672,54 €	120 400,00 €	181 972,97 €
Urbanisme	1 672 489,12 €	1 624 300,00 €	1 537 856,29 €
Logement	60 635,81 €	60 000,00 €	198 577,91 €
Voirie	5 056,00 €	10 000,00 €	35 408,87 €
TOTAL	1 879 664,27 €	1 814 700,00 €	1 969 459,15 €
TOTAL GENERAL	22 456 693,05 €	24 058 310,87 €	23 458 642,73 €

➤ **Pôle services à la population**

En 2022, tous les services du Pôle ont retrouvé une activité quasi-normale.

○ **Service Scolaire**

L'augmentation se justifie par l'attribution par l'Etat d'une subvention pour l'abaissement de l'âge scolaire à 3 ans, concernant 2021 et 2022.

○ **Restauration**

Les recettes proviennent de la seule redevance versée par la société délégataire API RESTAURATION : 116 K€.

○ **Service Jeunesse**

L'augmentation s'explique par une demande de réservation périscolaire et extrascolaire en hausse.

○ **Petite enfance**

La fermeture de la crèche de la Vaudonnière a impacté les recettes sur le dernier trimestre 2022. Mais cela a été comptablement compensé par la CAF ; d'une part par le reliquat SPHINX (83 K€) et par un versement plus important de 100 K€ supplémentaires.

○ **Relations citoyennes**

Les recettes varient chaque année selon plusieurs critères :

- Organisation d'élections : dotation de l'état ;
- L'acquisition de concessions funéraires ;
- Le recensement de la population : dotation de l'INSEE.

La variation entre le BP et le réalisé est liée au nombre de concessions concédées sur l'année 2022.

○ **Sports et Vie associative**

Concernant les sports, la seule recette est constituée de la redevance pour l'utilisation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège Jean Moulin avec un reliquat de 2022 en complément.

Les recettes de la vie associative sont liées aux réservations des salles communales.

➤ **Pôle des affaires culturelles**

Les recettes du cinéma s'élèvent à 117,9 K€. Elles sont en hausse de 40,9 K€ par rapport à 2021 où le cinéma n'avait fonctionné que 4 mois normalement, 4 mois en jauge réduite et réductions de séances et 3 mois de couvre-feu.

Les recettes de spectacles s'élèvent à 11 649 €, en baisse par rapport à 2021, recul dû à un nombre de spectacles beaucoup moins important qu'en 2021, saison où il y avait le report des spectacles 2020.

Concernant les subventions, elles s'établissent comme suit :

- Conseil départemental de l'Essonne : 5 000 euros dans le cadre du Contrat culturel de territoire et 860 € pour le dispositif Collège au cinéma ;
- CNC : 16 200 € pour le classement art et essai et le label jeune public ;

- DRAC : 12 000 € pour la résidence mission de l'artiste dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique).

La CPS participe aux frais de fonctionnement du conservatoire à hauteur de 90,5 K€.

➤ **Direction générale des services**

○ **Communication**

Les recettes de ce budget sont les commandes d'encarts publicitaires dans le magazine mensuel *Verrières et vous*. Le montant de la recette annuelle a légèrement baissé par rapport à 2021, car l'espace dédié à la publicité est concentré sur 2 pages uniquement dans la nouvelle maquette (depuis septembre 2022).

○ **Police municipale**

L'exécution 2022 des recettes liées aux droits de place du marché, aux droits d'occupation du domaine public (déménagements, mise en fourrière, tournages de films, ...) est conforme au budget prévisionnel.

➤ **Pôle ressources**

○ **Finances**

La réalisation est conforme aux prévisions budgétaires.

Le montant des impôts directs (Taxes foncières) est de 14,9 M€, soit une augmentation de 500 K€ par rapport à 2021, due à la revalorisation des bases décidée par le gouvernement.

L'attribution de compensation versée par la CPS est de 2,3 M€, tandis que la taxe sur la consommation finale d'électricité, en légère hausse, s'élève à 345 K€ (335 K€ en 2021).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en diminution de 125 K€ par rapport à 2021 (818 K€ en 2022 - 943 K€ en 2021 - 1 055 K€ en 2020 – 1 158 K€ en 2019).

○ **Direction des ressources humaines**

Les recettes augmentent en 2022 par rapport aux prévisions budgétaires (+33,7 K€). Elles sont notamment liées au remboursement des arrêts maladie par la Sécurité sociale pour les non titulaires et l'assurance pour les titulaires, arrêts variant d'une année à l'autre.

➤ **Pôle patrimoine, transitions et grands projets**

○ **Bâtiments**

Les recettes du service bâtiments correspondent à des recettes exceptionnelles (régularisation de facturation) et sont par définition variables d'une année sur l'autre.

○ **Environnement**

Les recettes sont constituées des redevances d'occupation du domaine public.

○ **Urbanisme**

Les droits de mutation perçus en 2022 se sont révélés inférieurs de 117 K€ à 2021.

○ **Logement**

Les recettes correspondent aux loyers perçus. L'augmentation entre 2022 et 2021 de 138 K€ résulte de :

- la mise à jour du suivi des baux, commerciaux, antennes-relais..., et diverses conventions d'occupation du domaine public. Il s'agit pour la plupart d'un effet de rattrapage qui ne sera pas reconduit en 2023.
- De loyers qui étaient comptabilisés sur les budgets Urbanisme et Finances, auparavant (127 K€)

○ **Voirie**

Les recettes proviennent des demandes d'alignement de voirie, variables d'une année sur l'autre, et des dédommagements-pénalités de retard facturés aux entreprises.

1.2. Récapitulatif de l'évolution des dotations

EN EUROS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dotations reçues							
DGF (7411)	1 353 992,00	1 266 868,00	1 158 236,00	1 054 898,00	943 140,00	818 023,00	-13,27%
CAF (7478)	991 925,00	848 729,00	981 284,00	1 011 577,00	734 868,00	935 678,00	27,33%
CD 91	29 395,00		15 000,00	11 000,00	11 500,00	32 296,00	180,83%
TOTAL	2 375 312,00	2 115 597,00	2 154 520,00	2 077 475,00	1 689 508,00	1 785 997,00	5,71%
Dotations versées							
FPIC (739223)	397 648,00	484 126,00	463 055,00	451 937,00	459 571,00	433 301,00	1,69%

1.3. Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2022 a été exécuté à hauteur de 21 276 108,02 € qui sont récapitulées ci-dessous :

CHAPITRES		VOTE 2022 (BP+DM)	REALISE 2022	% DE REALISATION
DEPENSES REELLES	Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 427 998,03 €	5 207 142,86 €	95,93%
	Charges de personnel (Chapitre 012)	13 600 000,00 €	13 262 492,36 €	97,52%
	Atténuation de produits (Chapitre 014)	475 000,00 €	444 110,00 €	93,50%
	Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	1 373 030,00 €	1 227 368,82 €	89,39%
	Charges financières (Chapitre 66)	220 000,00 €	206 144,75 €	93,70%
	Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	24 000,00 €	11 001,46 €	45,84%
	Total dépenses réelles	21 120 028,03 €	20 358 260,25 €	96,39%
DEPENSES ORDRE	Virement à la section d'investissement (Chapitre 023)	1 806 956,84 €		
	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)	1 163 000,00 €	923 742,37 €	79,43%
	Total dépenses d'ordre	2 969 956,84 €	923 742,37 €	
Total des dépenses de fonctionnement		24 089 984,87 €	21 282 002,62 €	

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 96,39%, c'est un bon indicateur de l'ajustement des crédits aux besoins.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 385 K€ par rapport à 2021, soit 2%, largement inférieur au taux d'inflation connu à fin 2022 de 7%. Ainsi, hors inflation, les dépenses, en 2022 ont donc été sensiblement inférieures à celles de 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent ainsi :

CHAPITRES		REALISE 2022	%
DEPENSES REELLES	Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 207 142,86 €	25,58%
	Charges de personnel (Chapitre 012)	13 262 492,36 €	65,15%
	Atténuation de produits (Chapitre 014)	444 110,00 €	2,18%
	Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	1 227 368,82 €	6,03%
	Charges financières (Chapitre 66)	206 144,75 €	1,01%
	Charges exceptionnelles (Chapitre 67)	11 001,46 €	0,05%
	Total dépenses réelles	20 358 260,25 €	100,00%

Une analyse par service permettra une lecture plus aisée de ce compte administratif 2022 :

SERVICE	REALISATION 2021	VOTE 2022 (BP+DM)	REALISATION 2022
Pôle services à la population			
Scolaire	399 355,12 €	613 864,12 €	606 042,69 €
Santé scolaire	1 492,01 €	1 500,00 €	1 350,21 €
Classes transplantées		71 871,00 €	73 704,20 €
Restauration	225 492,19 €	292 196,00 €	222 200,10 €
Alimentation	26 378,68 €	34 500,00 €	36 625,45 €
Jeunesse	196 879,74 €	202 100,00 €	122 203,99 €
Petite Enfance	78 335,94 €	80 918,96 €	75 278,95 €
Relations citoyennes	44 016,61 €	41 500,00 €	42 486,75 €
Activités sportives	7 546,65 €	35 875,00 €	42 876,14 €
Vie associative	580 921,00 €	378 940,00 €	371 874,44 €
Fournitures	19 819,61 €	15 000,00 €	14 728,42 €
Entretien	95 303,07 €	70 000,00 €	60 829,04 €
TOTAL	1 675 540,62 €	1 838 265,08 €	1 670 200,38 €
Activités culturelles	467 733,84 €	534 825,44 €	529 518,75 €
Direction générale des services			
Communication	181 785,55 €	196 500,00 €	196 157,82 €
Administration générale	35 417,46 €	110 500,00 €	92 166,86 €
Police municipale	29 035,75 €	67 800,00 €	54 390,22 €
TOTAL	246 238,76 €	374 800,00 €	342 714,90 €
Pôle ressources			
Finances	936 642,62 €	1 000 369,47 €	897 027,29 €
Ressources humaines	13 349 886,31 €	13 940 410,00 €	13 580 308,61 €
Informatique	195 093,03 €	329 202,00 €	244 177,53 €
Commande publique, affaires juridiques et assurances	94 795,86 €	126 200,00 €	118 116,32 €
TOTAL	14 576 417,82 €	15 396 181,47 €	14 839 629,75 €
Pôle solidarité			
Aide sociale et insertion	402 295,15 €	302 500,00 €	302 287,20 €
TOTAL	402 295,15 €	302 500,00 €	302 287,20 €
Pôle patrimoine, transitions et grands projets			
Bâtiments	1 104 597,53 €	1 392 141,04 €	1 339 959,16 €
Gravières	19 850,21 €	20 000,00 €	19 828,38 €
Défense incendie	73 450,50 €	45 200,00 €	102 645,38 €
Centre technique	177 527,27 €	169 915,00 €	137 192,94 €
Garage	162 000,06 €	131 700,00 €	135 430,75 €
Environnement	667 318,23 €	535 000,00 €	559 240,77 €
Urbanisme	119 239,20 €	48 900,00 €	17 212,58 €
Logement	24 295,03 €	43 000,00 €	25 260,95 €
Bureau d'étude	3 084,56 €	7 600,00 €	2 514,97 €
Voirie	247 814,41 €	280 000,00 €	334 623,39 €
TOTAL	2 599 177,00 €	2 673 456,04 €	2 673 909,27 €
TOTAL GENERAL	19 967 403,19 €	21 120 028,03 €	20 358 260,25 €

➤ **Pôle services à la population**

○ **Scolaire**

La hausse des dépenses sur ce service en 2022, de 207 K€, s'explique surtout par le basculement des contributions obligatoires aux écoles privées (Notre Dame de l'Assomption, Steiner Waldorf), ainsi que par celui de la subvention au Groupe Scolaire Sophie Barat.

Par ailleurs, les dépenses sont impactées par la réouverture de l'école maternelle Bois Lorient (fermée en 2021) et par l'ouverture en septembre 2022, d'une classe supplémentaire à l'école Honoré d'Estienne d'Orves.

○ **Santé scolaire**

Cette dépense est liée au réapprovisionnement des pharmacies des écoles mais également des accueils périscolaires.

○ **Restauration**

Les dépenses du service Restauration sont conformes au prévisionnel. Le service a fonctionné normalement toute l'année.

○ **Alimentation**

L'augmentation de ce budget s'explique par la reprise progressive des manifestations et événements par la collectivité.

○ **Jeunesse**

La baisse des dépenses est liée à des difficultés techniques et organisationnelles (vacances de postes de direction des structures et d'un poste administratif). Les accueils de loisirs ont optimisé les moyens mis à leur disposition, utilisés les stocks (papier, feutres, etc..).

Par ailleurs, l'Espace Jeunes étant également en pleine restructuration, il n'a pas pu déployer toutes les actions envisagées en direction de son public.

La baisse des dépenses se justifie également par les séjours ski et estivaux qui n'ont pas pu être organisés ou qui n'ont pas eu le nombre de participants attendus.

En revanche, les enfants et leurs familles ont été accueillis dans le cadre de l'animation estivale Verrières Été Grandeur Nature qui a enregistré plus de 3000 participants.

○ **Petite enfance**

En 2022 le service petite enfance a été impacté par la fermeture de la crèche de la Vaudonnière à compter du mois d'août 2022. On observe que les dépenses sont en légère diminution.

- **Relations citoyennes**

La réalisation budgétaire 2022 est similaire à l'année précédente. La différence est liée aux besoins des coûts d'affranchissement.

- **Activités sportives**

Il s'agit d'achats de fournitures et de matériels pour les activités sportives (filets, traceurs, tendeurs, ...) ainsi que les prestations de vérification de sécurité des installations sportives.

Les dépenses réalisées en 2022 sont plus élevées que le budget prévisionnel car des opérations importantes d'entretien et de maintenance ont été nécessaires sur le terrain d'honneur du stade Robert Desnos (15 K€). Du matériel a été renouvelé : cheval d'arçon, filets de badminton, raquettes, ballons, ...(10 K€).

De plus, l'année 2022 était la première année de plein exercice du service avec l'objectif d'être encore dans l'optimisation des besoins de fonctionnement.

- **Fournitures**

L'exécution 2022 est conforme aux prévisions budgétaires. Les dépenses de ce service sont constituées des fournitures de bureau nécessaires au fonctionnement des services.

- **Entretien**

Le poste entretien est constitué par les produits de nettoyage et de désinfection, et les équipements de protection tels que les surchaussures, les gants. L'exécution 2022 est en dessous des prévisions budgétaires qui se justifient par une vigilance sur les coûts des produits et la quasi-fin des mesures d'hygiène liées à la lutte contre le Covid.

➤ **Pôle des affaires culturelles**

Le budget réalisé est conforme au budget initial qui comprenait trois événements exceptionnels : l'Hommage à Louise de Vilmorin (18 K€), les 50 ans du jumelage avec Hövelhof et Hors scène (88 K€).

➤ **Direction générale des services**

- **Communication**

Les coûts de fonctionnement entrent dans l'enveloppe budgétaire allouée. La légère augmentation de ce budget par rapport à 2021 s'explique toutefois par deux facteurs :

- L'externalisation ponctuelle de services de rédaction (pour le mensuel)

et de graphisme (pour la création du guide *Vivre à Verrières* -128 pages - et quelques supports de communication pour des événements, Forum des associations ou Verrières Été Grandeur Nature par exemple) afin de délivrer l'offre de service attendue en termes de communication malgré un effectif incomplet toute l'année (absence de journaliste, absence de graphiste sur le 1^{er} trimestre et à mi-temps le reste de l'année)

- Le changement de maquette du mensuel.

○ **Administration générale**

La forte augmentation des dépenses de ce service est due à la participation de la commune aux navettes gratuites mises en place avec le soutien de la CPS et la participation de la Ville de Massy (40 K€). On retrouve également le financement d'actions engagées dans le cadre du CLSPD, telles que les dépenses liées à l'ouverture du Point Justice (nombreuses permanences de professionnels du droit tels qu'avocat, notaire...), ou encore la mise en œuvre d'actions de prévention envers les collégiens et les femmes victimes de violences.

○ **Police municipale**

Les principales dépenses de ce budget sont :

- Le contrat de mise en fourrières des animaux : 13 K€
- Les mises en fourrières de véhicules : 9,2 K€
- Les frais de gardiennage lors des manifestations (Marché des saveurs, Hors scène, Verrières Été Grandeur Nature, 14 juillet, Coupe Handi Futsal, Les Automnales, Forum des associations, Marché de Noël) : 29,5 K€.

➤ **Pôle ressources**

○ **Finances**

Par rapport à 2021, le réalisé du budget Finances est en légère baisse de 40 K€.

Cette baisse s'explique par une diminution de certains postes :

- Baisse des intérêts d'emprunts (19 K€)
- Baisse du prélèvement du FPIC (25 K€)

Les principales dépenses affectées au budget Finances sont :

- Le prélèvement du FPIC (433 K€)
- Les intérêts d'emprunts (206 K€)
- La téléphonie (85 K€)
- La location des photocopieurs (37 K€)
- Les taxes foncières payées (40 K€)

Évolution du montant des intérêts de la dette de 2016 à 2022 (66111)

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant Intérêts en €	328 032	236 697	257 496	260 818	250 661	228 486	208 099
Capital restant dû en €	12 270 458	10 579 050	14 467 452	12 724 112	15 811 855	18 111 334	18 525 986

○ Direction des ressources humaines

L'exécution 2022 du budget RH est en hausse de 230 K€ par rapport à 2021. Pour la seule masse salariale, l'augmentation est de 191 K€, ce qui représente une augmentation de 1,46% par rapport à la masse salariale 2021.

L'augmentation du budget 2022 s'explique, en sus du Glissement Vieillesse Technicité, notamment par deux éléments exogènes, dont l'impact réel est contrebalancé par de trop nombreux postes vacants (une trentaine) :

- la seconde augmentation de la valeur du SMIC en mai 2022 (+ 2,65%) soit 68 K€ ; (la première augmentation au 1^{er} janvier était de 0,9% et intégrée dans le BP voté en mars) ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice à effet du 1^{er} juillet 2022 (+3,5%) soit 200 K€.

Malgré un nombre de postes vacants encore conséquent, l'effectif budgété reste stable en 2022 :

- janvier 2022 : 312 agents
- décembre 2022 : 315 agents (source tableau des effectifs du 1^{er} janvier et du 31 décembre 2022)

La répartition de la masse salariale s'établit ainsi qu'il suit, par Pôle :

Répartition de la masse salariale 2022 par Pôle		
CHAPITRE 012	budget prévisionnel	realisé
Pôle Services à la population	7 796 982 €	7 692 796 €
*Petite Enfance	2 295 788 €	2 254 918 €
*Affaires Scolaires & Restauration	2 010 104 €	2 005 182 €
*Jeunesse, sport vie associative	2 707 238 €	2 759 515 €
Direction Générale	1 152 800 €	992 184 €
Pôle Affaires Culturelles	996 500 €	993 509 €
Pôle Solidarité	378 700 €	378 580 €
Pôle Ressources	974 700 €	1 019 315 €
Pôle Technique	2 200 318 €	2 186 108 €
Total	13 500 000 €	13 262 492 €
DM	100 000,00 €	
Total	13 600 000 €	13 262 492 €
CHAPITRE 011	161 900,00 €	154 258 €
CHAPITRE 65	178 510,00 €	163 558 €
SOMME TOTALE	13 940 410 €	13 580 308 €

Le tableau ci-dessous donne une rétrospective de l'évolution de la masse salariale entre 2019 et 2022 :

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Masse salariale	12 495 104,65 €	12 938 072,55 €	13 071 655,58 €	13 262 492,36 €	1,46%
Dépenses réelles de fonctionnement	19 099 904,32 €	19 887 063,34 €	19 967 403,19 €	20 352 365,95 €	1,93%
% de la masse salariale sur les DRF	65,42%	65,06%	65,46%	65,16%	

○ **Informatique**

Comparativement à 2021, le budget de fonctionnement est en augmentation passant de 195 K€ à 244 K€ (soit un taux d'exécution de 74,2% par rapport au prévisionnel de 329 K€. Cette augmentation est principalement due aux bascules d'applicatifs métiers vers de l'hébergement (mode SaaS).

Le faible taux de réalisation s'explique par la difficulté de réalisation des projets de transfert des logiciels du mode « on premise » (sur site) au mode « hébergé » au regard de la capacité de la DSI de mener plusieurs projets de front.

2022 a aussi été l'année de migration de la messagerie vers un environnement global collaboratif M365 qui fonctionne exclusivement en mode abonnement.

Il doit aussi être pris en compte la demande croissante d'abonnements complémentaires pour les services, de logiciels tels que la suite Adobe, Autocad, etc..., ainsi que la réalisation d'un audit de sécurité du SI.

Enfin, plusieurs demandes de raccordement à internet ont été nécessaires (notamment dans les écoles), en attendant le raccordement à la fibre.

○ **Commande publique, affaires juridiques et assurances**

Les principaux postes de dépenses de ce budget sont constitués par :

- Les cotisations d'assurance (81 K€), en augmentation de 33 K€ par rapport à 2021, notamment sur l'assurance des véhicules municipaux ;
- Les publications d'annonces légales concernant les marchés publics (18 K€)

➤ **Pôle Solidarité**

L'essentiel de la dépense est constitué du versement de la subvention au budget du CCAS (300 K€).

➤ **Direction des services techniques**

○ **Bâtiments**

Les lignes budgétaires de consommation en fluide notamment pour l'électricité et le gaz ont connu respectivement une augmentation de l'ordre de 16% (soit 72 000 €) et 42% (soit 78 000 €) liée essentiellement à l'augmentation des tarifs.

	Réalisé 2021	BP 2022	DM 2022	Réalisé au 31/12/2022
Electricité	430 528,15 €	500 000 €	50 000 €	502 579,89€
Gaz	184 381,23 €	250 000 €	80 000 €	262 163,07€

En ce qui concerne la consommation en eau, elle a légèrement baissé par rapport à l'année 2021, du fait de la fermeture du site Malraux. En combustible (bois et fuel), la consommation est presque au même niveau que l'année précédente.

En 2022, les dépenses de réparation des bâtiments ont augmenté de 47 K€ par rapport à 2021, mais restent en dessous de 30 K€ par rapport aux dépenses de 2020. Cela s'explique par un rattrapage concernant les travaux d'entretien non réalisés en 2021 du fait de la vacance de poste du Responsable des bâtiments. Les dépenses en maintenance ont baissé de 36k€, en lien avec la facturation sur le nouveau marché de chauffage, facturation qui a pris du retard (reports en 2023). D'autres frais sont apparus en 2022 mais relèvent des dépenses ponctuelles à l'instar du déménagement de la crèche la Vaudonnière.

○ **Gravières – Entretien – Défense incendie (alarmes, extincteurs)**

Les dépenses de Gravières comportent principalement l'entretien des espaces extérieurs (tontes, destructions de nids d'hyménoptères), les contrôles obligatoires de sécurité du bâtiment, la taxe foncière. En 2022, plusieurs travaux de levées des réserves émises par la commission de sécurité incendie en 2020, ont été réalisés.

Les frais de nettoyage des locaux ont augmenté en raison d'une part de l'augmentation contractuelle et d'autre part de l'augmentation du nombre de sites à nettoyer, tels la Maison Vaillant, le local pour la Médiathèque rue des petits ruisseaux, le nouveau restaurant scolaire David Régnier/Paul Fort, le bureau situé au cimetière paysager, les Meulières, Le Relais ou encore l'Orangerie.

Le budget défense incendie affiche une augmentation de 29 K€ ce qui ne reflète pas une réalité car sur ce montant : 8k€ concerne des frais liés à la maintenance P2 en chaufferie, fléchée sur la ligne budget incendie, une partie de l'augmentation correspondant à une régularisation des forfaits de maintenance de 2021 et un engagement anticipé de 2023.

○ **Centre technique – Garage**

Le CTM comptabilise toutes les fournitures nécessaires aux agents du service technique. L'exécution budgétaire 2022 s'est révélée inférieure (23 K€) à ce qui était prévu, du fait de l'utilisation de stocks antérieurs et de postes non pourvus (jardiniers, agents de voirie).

Le garage a principalement trois postes de dépenses, chacun en augmentation en 2022 par rapport à 2021 :

- Le poste carburant : 61 076 € ;
- Le poste location des batteries électriques : 12 003 € ;
- Le poste entretien et réparation des véhicules : 51 796 €.

○ **Environnement**

L'entretien des espaces verts est en baisse par rapport à 2021. En effet, des engagements avaient été faits fin 2021 et figurent dans le réalisé 2021, pour des prestations qui n'ont été réalisées qu'en 2022.

○ **Urbanisme**

Le poste de dépenses du service Urbanisme concerne les honoraires d'avocats. Selon les litiges en cours, ce montant est très variable d'une année sur l'autre.

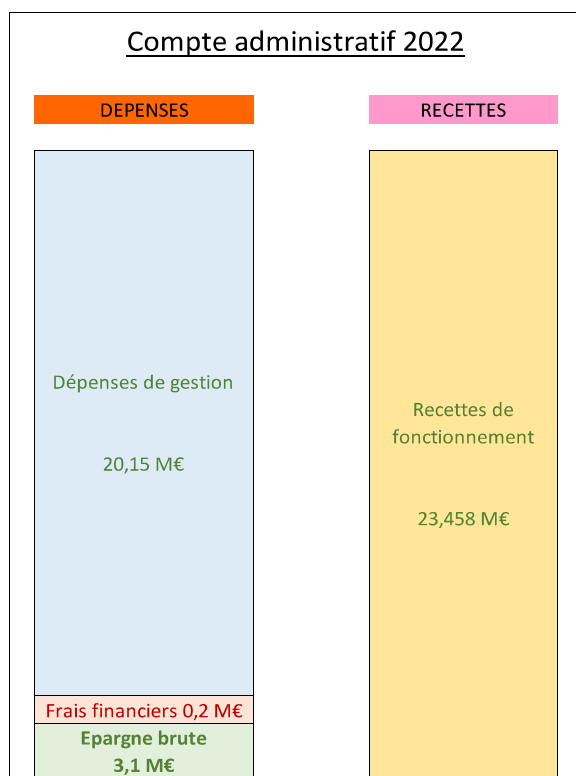
○ **Logement**

L'exécution budgétaire est conforme aux prévisions.

○ **Voirie**

Le poste principal de ce budget est le nettoyage de la voirie (Centre-ville) : 201 K€.

1.4. Focus sur l'épargne brute, l'épargne nette et l'endettement



Conformément à ce qui avait été annoncé lors du débat d'orientations budgétaires du 13 février 2023, l'épargne brute s'élève à 3,1 M€.

Le remboursement de la dette est de 1,835 M€ en 2022. L'épargne nette s'élève donc à 1,265 M€.

Le stock de dette global s'élève fin 2022 à 18,526 M€. La capacité de désendettement est de 6 ans.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les recettes d'investissement

Elles s'établissent en 2022 à **9 580 746,31 €** et ont été exécutées comme suit :

ARTICLE	CREDITS VOTES 2022 (BP+DM+REPORTS)	REALISATION 2022	REPORTS	% REALISATION
Solde d'exécution (001)	3 869 152,26 €			
Emprunt (1641)	2 250 000,00 €	2 250 000,00 €		100,00%
FCTVA (10222)	2 123 000,00 €	1 075 943,05 €	1 028 231,00 €	99,11%
Taxe d'aménagement (10226)	300 000,00 €	401 392,84 €		133,80%
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	2 227 900,33 €	2 227 900,33 €		100,00%
Divers	100,00 €	1 363,74 €		
Subventions :				
Etat	1 857 343,00 €	1 274 500,00 €	299 134,00 €	84,73%
Région	1 858 788,00 €	32 771,88 €	2 127 500,00 €	116,22%
Département	1 354 912,00 €	7 922,61 €	1 337 551,00 €	99,30%
CPS	1 120 585,00 €	783 444,00 €	326 769,18 €	99,07%
Agence régional de santé	200 000,00 €	120 000,00 €	80 000,00 €	100,00%
Rectorat de Versailles	12 200,00 €	12 416,00 €		101,77%
Sigeif			22 006,29 €	
Total recettes réelles	17 173 980,59 €	8 187 654,45 €	5 221 191,47 €	78,08%
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 806 956,84 €			
Transfert entre sections (040)	1 163 000,00 €	923 742,37 €		79,43%
Opérations patrimoniales (041)	469 349,49 €	469 349,49 €		100,00%
Total recettes d'ordre	3 439 306,33 €	1 393 091,86 €	- €	
TOTAL	20 613 286,92 €	9 580 746,31 €	5 221 191,47 €	

- **Le FCTVA** (Fonds de compensation de la TVA) : la préfecture a versé le FCTVA de l'année 2021, le FCTVA pour l'année 2022 est dans les reports.

- **La TAM** (Taxe d'aménagement) : cette redevance est perçue à l'occasion du dépôt du permis de construire. Elle peut donc fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

- **Les subventions d'investissement** encaissées en 2022 totalisent un montant de **2 231 054 €**. Les principales subventions versées en 2022 sont :

- ✓ 1 000 000 € : DGD Bibliothèque pour la réhabilitation de Malraux
- ✓ 783 444 € : Soutien à l'Investissement de la Voirie, versé par la CPS
- ✓ 274 500 € : DSIL pour la rénovation de l'école Bois Lorient
- ✓ 120 000 € : Acompte de la subvention de l'Agence Régionale de Santé pour la maison médicale

- ✓ 32 772 € : Solde de la subvention de la Région pour la restauration de l'église
- ✓ 12 416 € : Subvention versée par le Rectorat de Versailles pour l'installation de capteurs de CO2 dans les écoles
- ✓ 7 923 € : versés par le Département pour les actions culturelles

Le reliquat, bien que notifié, sera versé par les organismes soit régulièrement au cours des travaux, soit une fois ceux-ci terminés. Ce reliquat apparaît dans les restes à réaliser en recette.

Les reports, en recette, enregistrent quant à eux un montant de 5 221 191 € :

- 1 028 K€ pour le FCTVA
- 4 193 K€ pour les subventions dont le versement reste à venir :
 - Département pour la réhabilitation de Malraux : 1 182 039 €
 - Conseil Régional pour la réhabilitation de Malraux : 780 000 €
 - DGD Bibliothèque pour la réhabilitation de Malraux : 283 709 €
 - Conseil Régional pour la Maison médicale : 734 379 €
 - Agence régionale de santé pour la Maison médicale : 80 000 €
 - SIV, versé par la CPS (solde 2022) : 318 794 €
 - DSIL Pistes cyclables : 290 000 €
 - Conseil régional pour les pistes cyclables : 265 621 €
 - Département pour le satellite de restauration (solde) : 153 512 €
 - Conseil régional pour les panneaux photovoltaïques : 32 103 €
 - Conseil régional pour la révision du schéma cyclable communal : 25 000 €

2.2. Les dépenses d'investissement

Ces dépenses d'investissement ont été exécutées en 2022 de la façon suivante :

LIBELLE	CHAPITRE	VOTE 2022 (BP +DM +REPORTS)	REALISE 2022
Remboursement du capital de la dette	16	1 835 453,17 €	1 835 453,16 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	54 697,40 €	54 697,39 €
Immobilisations incorporelles	20	651 424,50 €	205 912,56 €
Subventions d'équipement versées	204	417 034,40 €	117 034,40 €
Immobilisations corporelles	21 - 23	5 094 903,21 €	3 306 517,98 €
Opérations :		12 058 750,75 €	4 128 182,01 €
1010 Restaurant David Régnier/Paul Fort		257 691,10 €	212 882,37 €
1012 Malraux		7 281 408,25 €	1 411 100,29 €
1013 Pistes cyclables		453 958,20 €	404 961,20 €
1014 Voirie Pierre Brossolette		308 167,13 €	141 750,48 €
1015 Bois Lorient		444 026,74 €	350 759,61 €
1016 Maison médicale		1 793 499,33 €	1 261 379,82 €
1017 Stade Robert Desnos		120 000,00 €	
1018 Allée de la Bellefeuille		400 000,00 €	345 348,24 €
1019 Plan de sobriété		1 000 000,00 €	
Total dépenses réelles		20 112 263,43 €	9 647 797,50 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	31 674,00 €	31 674,00 €
Opérations patrimoniales	041	469 349,49 €	469 349,49 €
Total dépenses d'ordre		501 023,49 €	501 023,49 €
TOTAL		20 613 286,92 €	10 148 820,99 €

Les dépenses réelles d'investissement évoluent ainsi qu'il suit :

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Remboursement du capital de la dette	1 691 563,02 €	1 612 546,32 €	1 743 340,10 €	1 717 161,30 €	1 700 521,31 €	1 835 453,16 €
Dépôts et cautionnements			728,50 €	9 023,36 €	342,00 €	
Dépenses d'équipements	9 874 163,49 €	5 729 358,32 €	7 454 750,15 €	7 311 773,23 €	6 720 448,58 €	7 640 612,55 €
Dotations			254 268,25 €			
Subventions				91 955,60 €	91 955,60 €	117 034,40 €
Excédents de fonctionnement capitalisés					54 697,40 €	54 697,39 €
TOTAL	11 565 726,51 €	7 341 904,64 €	9 453 087,00 €	9 129 913,49 €	8 567 964,89 €	9 647 797,50 €

Les dépenses d'équipement s'établissent à **7 640 612,55 €** en hausse par rapport à 2021. Elles comprennent les prestations intellectuelles, les travaux et les acquisitions.

Parmi les nombreuses opérations d'investissement réalisées sur l'année 2022, on note :

- Bâtiments :

- ✓ 1 411 K€ pour la restructuration du centre André Malraux (Etudes et diagnostics (Opération 1012)
- ✓ 1 261 K€ pour la Maison médicale (Opération 1016)
- ✓ 351 K€ pour la rénovation de l'école Bois Lorient. Il s'agit de report correspondant aux situations et aux Décomptes Généraux Définitifs (Opération 1015)
- ✓ 213 K€ pour la reconstruction du restaurant David Régner / Paul Fort. Il s'agit de report correspondant aux situations et aux Décomptes Généraux Définitifs (Opération 1010)

- Voirie, éclairage public et environnement : 2 451 K€ dont principalement :

- ✓ 345 K€ pour l'Allée de la Bellefeuille
- ✓ 405 K€ pour la réalisation de la première tranche du Boulevard Foch (piste cyclable, sécurisations et parking) ;

- ✓ 362 K€ pour la campagne de réparation sur diverses voies ;
- ✓ 251 K€ pour le réaménagement de la cour maternelle des Gros Chênes ;
- ✓ 176 K€ de travaux divers sur l'éclairage public ;
- ✓ 142 K€ d'aménagement de voirie rue Pierre Brossolette ;
- ✓ 78 K€ pour les illuminations des fêtes de fin d'année ;
- ✓ 24 K€ pour la création de deux fontaines (au city stade de l'hexagone et au parc Régnier) ;
- ✓ 23 K€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation écologique de l'éclairage public

- Sports et vie associative : 334 K€ :

- ✓ 115 K€ pour l'installation de la membrane du tennis ;
- ✓ 70 K€ de matériels divers (filets, buts, panneaux de basket, matériel espace vert, ...) ;
- ✓ 67 K€ pour la réfection de la piste de bicross ;
- ✓ 42 K€ pour la rénovation de la peinture au Gymnase Jean Mermoz ;
- ✓ 23 K€ pour l'installation de filets et grilles de protection pour les réseaux ;
- ✓ 12 K€ pour la remise en état du city stade ;
- ✓ 5 K€ pour le remplacement du mobilier à la maison Vaillant.

- Informatique : 137 K€ sur 2 postes :

- ✓ 95 K€ : acquisition de matériels dont :
 - 50 K€ de renouvellement et de nouveaux équipements pour les agents ;
 - 30,5 K€ pour des ENI dans les écoles ;
 - 8 K€ de déploiement de Wifi à la maison Vaillant ;
 - 6,5 K€ de matériel de sécurité.
- ✓ 42 K€ : acquisition de logiciels essentiellement pour les logiciels présentant des obligations réglementaires de mise en place (Urbanisme [GNAU] 29 K€) et le déploiement du logiciel de gestion des demandes entre services,

Par ailleurs, les reports de dépenses d'investissement de 2022 sur 2023 s'élèvent à 9 890 421,93 €. Ce montant s'explique par les investissements fléchés et anticipés pour lesquels les travaux ont commencé en cours d'année, voire les années précédentes, et/ou les factures sont non encore réceptionnées.

Les principaux reports concernent :

- ✓ Réhabilitation et rénovation du Centre culturel Malraux pour 5,9 M€
- ✓ Plan de sobriété : 1 M€
- ✓ Maison médicale : 532 K€
- ✓ Travaux de voirie : 550 K€ dont la rue Pierre Brossolette pour 166 K€
- ✓ Première tranche de déploiement de la vidéoprotection : 226 K€
- ✓ Travaux dans les cimetières (concessions) : 124 K€
- ✓ Travaux dans les écoles : 327 K€
- ✓ Travaux divers dans les équipements sportifs : 119 K€
- ✓ Différents frais d'études : 420 K€

Les membres de la Commission Finances réunis le 15 mars 2023 ont émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT :

APPROUVER le compte administratif 2022 du budget principal de Verrières-le-Buisson.